



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DEFINITIONS

Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe

Conditions de réalisation de la formation INTRA :

Le client devra fournir :

- Une salle de réunion adaptée et respectant les normes de sécurité
- Les tables et les chaises pour chacun des participants
- un vidéoprojecteur ou une télévision
- L'électricité et des prises accessibles
- Un accès Internet et les codes de connexions WIFI pour le passage d'un examen en ligne.

L'organisme de formation FROMATION DES TAXIS DE France fournit comme supports pédagogiques.

- Programme de la formation
- Supports de cours
- Modèles et outils de démonstrations et d'exécution
- **Stages et cycles interentreprises :** Formation sur catalogue réalisée sur site ou dans nos locaux.

INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par les moyens suivants :

L'inscription peut être faite par téléphone et FROMATION DES TAXIS DE France adressera un bulletin d'inscription par email ou par courrier si le demandeur ne dispose pas de moyens informatiques.

L'inscription peut être faite par mail, le client nous envoie une demande par mail et nous lui envoyons un devis, le programme de formation une grille d'évaluation. Les prix annoncés dans le devis et sont net de TVA et s'entendent toutes taxes comprises sans aucun supplément d'aucune sorte.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

FROMATION DES TAXIS DE France fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à FROMATION DES TAXIS DE France un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au Client après chaque formation, cycle ou parcours.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

- Pour les formations interentreprises :

L'acceptation d'FROMATION DES TAXIS DE France est conditionnée par le paiement intégral de la facture, FROMATION DES TAXIS DE France se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été réglés.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de FROMATION DES TAXIS DE France à réception de facture.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

- Pour les formations intra-entreprises :

L'acceptation d'FROMATION DES TAXIS DE France est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de FROMATION DES TAXIS DE FRANCE :

- Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à FROMATION DES TAXIS DE France si le client renonce à la formation.
- Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et mesure de l'avancement des formations.

- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables,

FROMATION DES TAXIS DE France se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le

reliquat sera facturé au Client.

Si FROMATION DES TAXIS DE France n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

PENALITE DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due de plein droit (L. 441-6, I, 12) en cas de retard de paiement de toute créance.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à ECOLE NATIONALE DU TAXI, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), FROMATION DES TAXIS DE France pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Stages intra et inter entreprise(s)

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation par le client d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes : en cas de force majeure :

Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.

Report ou annulation moins de 30 jours et au moins 10 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires seront facturés au client.

Report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 70 % des honoraires seront facturés au client.

FROMATION DES TAXIS DE France ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un Événement de force majeure. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à FROMATION DES TAXIS DE France en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FROMATION DES TAXIS DE France pour les besoins des dites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à FROMATION DES TAXIS DE France pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier d'ECOLE NATIONALE DU TAXI

RENONCIATION

Le fait pour FROMATION DES TAXIS DE France de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre FROMATION DES TAXIS DE France et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme FROMATION DES TAXIS DE France qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par FROMATION DES TAXIS DE France à son siège social.

Tel : 01.42.58.00.55

@-mail : formationdestaxisdefrance@gmail.com

Siren : 945 391 852 RCS 77 -- Agrément Préfecture 77 n° : 26 77 1

Déclaration d'Activité : 11757604075